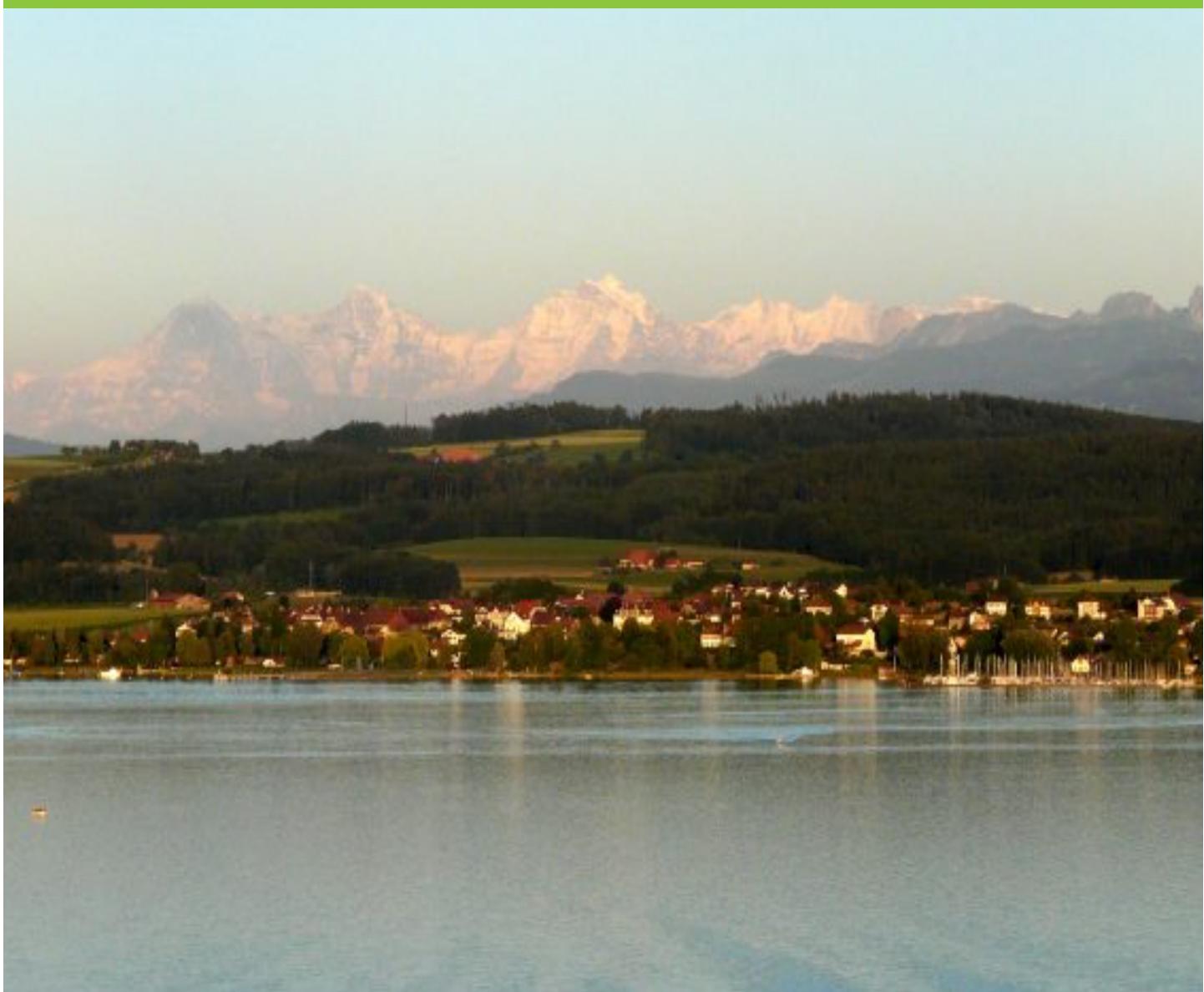




# MEMO Déchets

## 2023



Je suis votre guide  
des déchets

application mobile

DISPONIBLE SUR  
Google Play

Télécharger dans  
l'App Store



Faoug

s a i d e f



# Infos générales

## ⌚ Ma CONTRIBUTION FINANCIÈRE

### Taxes diverses

- **CHF 0.65 par kilo** pour l'élimination des ordures ménagères.
- **CHF 45.00 par année** par habitant de plus de 15 ans. (max. 4 par ménage)
- **CHF 100.00 par année** par logement de vacances ou résidence secondaire.

La **taxe de déchet annuelle** que je paie à la commune est destinée à couvrir les frais d'exploitation de la déchetterie et les frais d'élimination des déchets qui ne sont pas soumis à l'impôt communal.

## Favoriser le retour aux fournisseurs

A l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.).

Quand je fais mes achats ...

- j'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)**, dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris: bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables ...)
- autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

## Utilisateurs

Seuls les habitants de la commune et les entreprises qui possèdent une carte pour la benne compacteuse sont autorisés à utiliser la déchetterie.

La carte est remise contre un montant de 10.-, représentant le coût réel de fabrication. Elle peut être retirée et rechargée au bureau communal durant les heures d'ouvertures.

## Contact et infos

### Administration communale

Route de Salavaux 1a  
1595 Faoug  
•  
026/670.14.10  
info@faoug.ch  
•  
www.faoug.ch

## Horaires d'ouvertures de l'administration communale

Lundi : 9h - 11h  
Mardi : 9h - 11h  
Mercredi : fermé  
Jeudi : 9h - 11h  
Vendredi : 9h - 11h

**Sous réserve de modifications.**  
**Veuillez consulter le site Internet.**

## ⌚ Déchetterie

Zone artisanale, Prés du Village

### Horaires d'ouvertures

Mardi 16h30 - 19h00  
Jeudi 08h00 - 11h00  
Samedi 08h00 - 11h00

### Benne compacteuse

Du lundi au samedi 06h30 - 21h30  
Dimanche 15h00 - 21h30

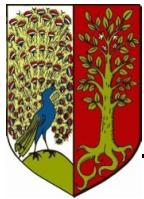
**Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.**

## Avec l'app mobile MEMODéchets

la gestion des déchets est encore plus simple!

Pour plus d'infos consultez le site :  
<https://www.memodechets.ch>





# ORDURES MÉNAGÈRES

Dans mon sac poubelle, je collecte :



Barquettes alimentaires de viande, poisson, etc.



Briques de lait, de jus de fruits, etc.



Emballages de produits surgelés.



Capsules de café et de thé en plastique.



Boîtes alimentaires de cacao, bouillon, etc.



Papiers et cartons sales.  
ex: Cartons de pizza



Sacs de ciment, de plâtre et de litière pour chat.



Mouchoirs en papier.  
Papier essuie-tout.  
Nappes et serviettes en papier.



Tous les plastiques.  
(sauf PET)





# INFORMATIONS DIVERSES

---

## Déchets spéciaux ménagers

- ⇒ Quels sont ces déchets ?  
Voir page « Comment gérer vos déchets ? »
- ⇒ Certains déchets ne sont pas encore acceptés.
- ⇒ Les modifications en cours d'année 2023 seront apportées sur le site Mémodéchets et seront réactualisées pour le flyer 2024.
- ⇒ De plus amples informations vous seront transmises par le biais de publications communales.

## Déchets encombrants

Tous les déchets en plastique et en bois qui n'entrent pas dans un sac 110l.

Seul 1m<sup>3</sup> par personne et par jour d'ouverture est accepté.

En cas de quantités plus élevées, vous devez vous rendre directement chez Haldimann SA, Grande Ferme 1, 3280 Morat.

## Déchets NON recyclables = ORDURES MÉNAGÈRES

- ⇒ Tous les papiers et cartons **plastifiés, sales ou mouillés**. (berlingots de lait, jus de fruits, etc., cartons de lessive, étiquettes et autocollants, emballages de produits surgelés)
- ⇒ **Les plastiques propres.**  
(emballages, cornets, gobelets de yogourt, emballages de lessive, emballages de produits de douche/shampooing, bouteilles d'huile et de vinaigre)
- ⇒ Voir page « ORDURES MÉNAGÈRES »

# Comment gérer vos déchets ?



## Aluminium et boîtes de conserve

Les boîtes de conserves, canettes et autres emballages en fer blanc ou en alu doivent être écrasés avant d'être jetés dans la benne.



## Papier et carton

Les cartons d'emballages **vides** et **pliés**.

Le papier souillé (mouchoirs usagés, serviettes et nappe de table) doit être éliminé avec les déchets ménagers.



## PET

Les bouteilles avec le sigle PET doivent être vidées de leur contenu et écrasées.

Favoriser le retour chez les fournisseurs.



## Verre

Verre sans bouchon et sans capsule.

Les couleurs doivent être respectées. (en cas de doute, mettre dans "vert")



## Ferraille (objets métalliques)

Tout élément en métal autre que le fer blanc et l'aluminium.

Doit être séparé et sans corps étrangers (matière plastique, huile, tissu, etc.)



## Déchets de jardin

Branches, gazon, feuilles, fleurs, plantes, etc.



## Déchets compostables ménagers

Ces déchets doivent être déposés dans la benne sans les sacs plastiques (hormis sacs biodégradables). Une poubelle pour les sacs plastiques est prévue.



## Huiles minérales et végétales

Minérales : huiles de moteurs

Végétales: huiles comestibles

Huile de coco = huile solide



## Déchets inertes (petites quantités)

Acceptés uniquement en petites quantités.

Les déchets de travaux de rénovation ou de construction seront évacués dans une benne privée.



## Appareils électriques et électroniques

Favoriser le retour chez les fournisseurs.



## Capsules en alu

Capsules type Nespresso ou similaires en alu. (pas de plastique)



## Textiles et chaussures

Vêtements en bon état et propre déposés dans un sac fermé dans la benne "Texaid".



## Déchets encombrants combustibles

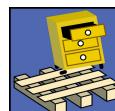
Voir page "Informations diverses".



## Sagex

Déchets encombrants.

Le sagex ne doit pas être déposé dans la compacteuse.



## Bois

Si volumineux : déchets encombrants.

Si petit : dans un sac poubelle pour la compacteuse.



## Plastique dur

Si volumineux : déchets encombrants.

Si petit : dans un sac poubelle pour la compacteuse.



## Autres déchets plastiques payants

Dans le sac poubelle pour la compacteuse.



## Ordures ménagères payants

Déchets soumis à la taxe au poids.

A déposer dans la compacteuse prévue à cet effet **dans des sacs fermés et attachés (max. 110l)**.



## Couche-culotte

Les couches-culottes doivent être déposées dans un **sac plastique transparent** dans le contenant prévu à cet effet à côté de la compacteuse. Uniquement durant les heures d'ouverture de la déchetterie.



## Robidog

Dans les poubelles prévues à cet effet dans le village.

A la déchetterie, dans un **sac plastique transparent** avec les couches-culottes.



## Déchets spéciaux des ménages

Page "Informations diverses" Solvants, peintures, colles, etc.

Primer le retour chez les fournisseurs. **Pas acceptés pour le moment.**



## Piles et accumulateurs

Déchets spéciaux ménagers.

Favoriser le retour chez les fournisseurs. **Séparer les piles contenant du Lithium des autres.**



## Batteries d'autos

Déchets spéciaux ménagers



## Aérosols

Déchets spéciaux ménagers.

**Pas acceptés pour le moment.**



## Tubes lumineux (néon) / LED

Déchets spéciaux ménagers.



## Cartouches d'encre pour imprimantes

Déchets spéciaux ménagers.

Favoriser le retour chez les fournisseurs.



## Médicaments

Déchets spéciaux ménagers.

Favoriser le retour en pharmacie. **Pas acceptés pour le moment.**



# COMMENT LIMITER SON PROPRE GASPILLAGE ?

## 4 HABITUDES À PRENDRE

1

### Je fais une liste de courses.

- ⇒ Je planifie les repas de la semaine et fais mes courses en conséquence.
- ⇒ Je ne prévois pas un menu pour chaque repas, pour ne pas accumuler les restes.



2

### Je range le frigo.

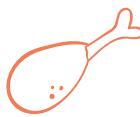
- ⇒ Je respecte la règle « premier entré, premier sorti ».
- ⇒ J'emballle les aliments dans des boîtes hermétiques ou des protections.
- ⇒ Je congèle le produit si je ne compte pas le manger rapidement.



3

### Je cuisine les restes.

- ⇒ Je cherche une recette qui correspond au mieux au contenu de mon frigo.
- ⇒ Je deviens un-e cuisinier-ère créatif-ve.



4

### Je me renseigne.

- ⇒ J'apprends la signification des différentes dates indiquées sur les emballages.
- ⇒ Je lis, par exemple, le dossier de la Fédération romande des consommateurs sur le gaspillage alimentaire ([www.frc.ch](http://www.frc.ch), chercher « gaspillage alimentaire »).



# Mes biodéchets ont de la valeur...

## Au fond de mon jardin



### Stockage

La quantité de déchets produits est imprévisible. Il est donc judicieux d'installer une zone de stockage (feuilles, branches, tontes, ...).



Un bon compost a un aspect de terre de bois . Vous retrouverez des vers de terre, des coléoptères et tout autres petits insectes utiles à la dégradation des biodéchets.

 Un compost trop sec sera semblable à de la paille et peut attirer des rongeurs. Vous pouvez ajouter de la tonte ou des restes de repas ou de l'arroser légèrement.



J-0

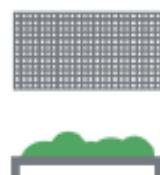


La maturation



6 mois

 Un compost trop humide est collant et gluant, des moucherons et des mauvaises odeurs peuvent apparaître. Vous pouvez rajouter de la matière sèche comme des branches par exemple.



### Le criblage

Cette étape permettra d'obtenir un produit entièrement homogène.



### Préparation

**Humidité:** Veillez à humidifier chaque semaine votre compost (attention à ne pas le noyer).

**Air:** Un compost doit être retourné au moins deux fois par semaine. La présence de branchage augmente ce phénomène d'aération.

**Matières:** On compte deux parts de déchets verts pour une part de restes de repas.



### Les refus de criblage

Cette matière peut être réintégrée dans un nouveau cycle.

### Le compost

Un bon compost doit avoir un aspect de terre de bois et la texture d'une éponge. Il est important de le laisser reposer deux semaines.

Retrouvez nous sur [saidef.ch](http://saidef.ch)